

surconsommation d'eau - pas d'information du syndic

Par oceanique, le 29/04/2013 à 17:01

Bonjour,

mon syndic vient de me communiquer ma facture d'eau, avec une surconsommation (*7) par rapport aux années antérieures!

quels sont mes droits?

je n'ai eu aucune information de leur part, ni de l'organisme prestataire.

Est-il possible d'obtenir un dégrèvement ?

le syndic majore à présent mes provisions, de ce fait. En a t il le droit ?

Merci pour les infomations que vous pourriez me donner.

Cordialement

Par HOODIA, le 30/04/2013 à 08:05

Le syndic ne fait que répercuter votre conso ! et, il doit prévoir des charges en fonction